



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL

SESSION 2023

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	4
IV. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
V. LE DÉROULEMENT L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)	5
A) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	5
B) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel.....</i>	5
C) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	5
D) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	6
VI. LES STATISTIQUES.....	7

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2022
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 9 janvier 2023
Dates des épreuves d'admission	Les 8 et 9 février 2023
Date de la réunion d'admission	Le 9 février 2023

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Xavier DE MASSARY, conservateur général du patrimoine, délégation à l'inspection à la recherche et à l'innovation.

En cas d'empêchement du président, la présidence aurait pu être assurée par Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité présentation des collections, responsable de l'atelier d'encadrement des expositions internes et externes, bibliothèque nationale de France.

Membres :

Monsieur Jérôme BESCOND, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle création contemporaine, domaine d'activité bois, responsable de l'atelier de recherche et de création, Mobilier National ;

Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité présentation des collections, responsable de l'atelier d'encadrement des expositions internes et externes, bibliothèque nationale de France ;

Madame Isabelle COLSON, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle restauration et conservation et préventive, domaine d'activité minéraux et métaux, ingénieure conseils, direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

Monsieur Alexis KOMENDA, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle restauration et conservation préventive, domaine d'activité audiovisuel, photographe, centre de recherche et de restauration des musées de France site de Versailles.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve d'admission, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

A) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cette année encore, de manière générale, les dossiers étaient complets et correctement rédigés. Comme pour les sessions précédentes, il convient de rappeler aux candidats qui se sont déjà présentés de bien veiller à mettre à jour leur RAEP.

Seconde partie du dossier : formations

Le jury rappelle, que seules les formations les plus pertinentes doivent être sélectionnées pour y être présentées.

Troisième partie : parcours professionnel ou exercice d'une activité syndicale

Un parcours trop détaillé empêche de voir les lignes de force de l'évolution professionnelle du candidat.

Quatrième partie : les acquis de votre expérience professionnelle

Le jury rappelle de bien respecter les consignes. Le dossier doit mettre évidence les difficultés rencontrées dans le projet, les actions mises en place et les enseignements tirés. Le candidat peut ainsi mettre en valeur les compétences attendues de la part d'un chef de travaux principal.

Le jury a aussi apprécié les candidats se représentant qui ont su proposer un nouveau projet.

B) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Cet oral se déroule sans notes, ni documents, ni téléphone. Règle à laquelle tous les candidats se sont encore, cette année conformés. De même, les candidats avaient bien préparé leur présentation et le temps des dix minutes a globalement été respecté.

Lors des échanges, le jury a apprécié les candidats détendus et naturels. Une élocution fluide et un débit de paroles pas trop rapide, ni saccadé ont été des atouts.

Certains candidats ont d'entrée de jeu annoncé le plan de leur présentation, ce qui, s'il est bien respecté, est utile pour tout le monde en posant un cadre.

Il est attendu que les candidats présentent de manière explicite leur métier et leurs fonction(s) au sein de leur établissement.

Le jury s'est voulu bienveillant avec les candidats, afin de les mettre en confiance. Il n'y a eu aucune question piège.

Ce moment de l'épreuve, en restant essentiel, permet aussi de nourrir la seconde partie de l'oral. Par conséquent, en préparant sa présentation, le candidat doit bien être conscient qu'elle va susciter des questions de la part du jury ; elles doivent donc être réfléchies en amont par le candidat.

C) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

L'entretien-discussion avec le jury reste un échange, il permet de préciser certains points du parcours ou de l'expérience, contenus dans le dossier ou soulevés par l'exposé.

Les trop longues réponses desservent les candidats, car elles empêchent le jury d'approfondir l'échange et de diversifier les questions. Quand le candidat ne connaît pas la réponse à une question, il est préférable qu'il reconnaisse son ignorance sur le point soulevé, ce qui permet de passer à un autre sujet.

Un socle de connaissances des missions et organisation du ministère, ainsi que de son propre établissement est incontournable. Et même un peu d'histoire, telle que la date de création du Ministère et le nom de son premier titulaire...

Le jury a été étonné par la méconnaissance de certains candidats quant à la gestion budgétaire de leur service et de leur établissement.

Être excellent dans sa spécialité ne suffit pas. Il faut savoir s'intégrer, motiver les collègues et s'appuyer sur leurs compétences, surtout si le candidat est amené à diriger un service ou à participer à des projets transversaux. Il s'agit également qu'il soit à leur écoute pour trouver, le cas échéant, avec eux une solution, ou encore, par exemple, les faire évoluer, monter en compétences, etc.

Les questions du jury ont pour but d'évaluer les qualités du candidat. Mettre en valeur sa passion professionnelle est un moyen de rendre encore plus attractif l'entretien-discussion. Une présentation purement chronologique de sa carrière ne permet pas de faire ressortir les points-clés.

D) Les remarques générales sur l'oral

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Le jury encourage tous les candidats, remplissant les conditions, à se présenter à cet examen. Ceux qui, bien qu'ayant approché le seuil d'admission, n'ont pu être promus cette année, gagneront à se représenter sans se décourager.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 4.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats Inscrits éligibles	Nombre de désistements	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents à l'admission	Nombre de candidats absent à l'admission	Nombre de candidats admis
Femmes	14	10	0	10	10	0	3
Hommes	10	9	1	9	7	1	1
Total	24	19	1	19	17	1	4

Nombre de désistements : 1

Nombre de candidats absent à l'admission : 1

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 7 à 15,5 sur 20.

Taux de réussite (nombre de présents / nombre total de candidats convoqués x 100) : 89,47 %

Monsieur Xavier DE MASSARY



Président du jury